

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 299/6e L rendue exécutoire par arrêté n° 1156 du 8 juillet 1966.

n° 299/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date de publication
2 juillet 1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1156 du 8 juillet 1966, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Abdoulkader Waberi Askar la concession provisoire ou définitive d'un terrain d'une superficie de 5.000 m2 sise à Ambouli au prix de 1 franc le m2, à côté du titre foncier n° 1021 appartenant à M. Fidèle.